

PV  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
RECLOSES

SEANCE du 7 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de Recloses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, à 20h30, sous la présidence de Madame Catherine TRIOLET

**Etaient présents** : Mme TRIOLET Catherine, *Maire*,  
Mr CHARMEUX Alain, Mme PICARD Catherine, Mme PAWLIKIEWICZ Claire,  
Adjoints,  
Mme MARIN Nicole, Mme VAYSSE Dominique, Mr RICHARD Fabrice, Mr PORCHER Emmanuel, Mme WEBER Chantal, Mme RIBAS Marie-Laure et Mr FALCONNIER Patrick, Mr ALLARD Jean-Marc et Mr COBESSI Philippe, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Mme ZAHAR Brigitte et Mme MOREAU Catherine

**Secrétaire de séance** : Mme PAWLIKIEWICZ Claire

**ORDRE DU JOUR**

- 1/ Approbation du compte de gestion de la Commune
- 2/ Compte administratif 2016
- 3/ Taxes communales
- 4/ Budget 2017
- 5/ Demande de subvention Fonds d'Equipement Rural
- 6/Affaires diverses

*Approbation du procès-verbal de la précédente réunion le 9 décembre 2016 à l'unanimité*

**1/ COMPTE DE GESTION 2016**

Le Maire demande à son Conseil Municipal de constater l'identité des résultats de valeurs avec les indications des comptes transmis par le Trésorier Principal et de prendre acte du compte de gestion 2016 de la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** le compte de Gestion de la Commune.

**2/ COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Madame PICARD Catherine., Maire adjoint aux Finances, donne lecture du compte administratif 2016 de la commune comme suit :

Section Fonctionnement : EXCEDENT: 340 456.83€  
Section Investissement : EXCEDENT : 42 837.64€

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT
558 579.54€	489 363.92€	69 215.62€

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES	DEPENSES	DEFICIT
11 105.73€	70 661.41€	59 555.68€

**RESULTAT DE CLOTURE 2016 :**

SECTION FONCTIONNEMENT : EXCEDENT : 409 672.45 €  
SECTION INVESTISSEMENT : DEFICIT : 16 718.04 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016:

EXCEDENT : 392 954.41€

Le Conseil Municipal sous la présidence de Madame PICARD Catherine, Maire Adjoint aux Finances, **APPROUVE** le Compte Administratif 2016 et **DECIDE** à l'unanimité des membres présents:

- L'imputation d'une partie de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 16 718.04€ à l'article 1068 pour virement à la section d'investissement,

-Le report du solde de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 392 954.41€ sur l'exercice 2017.

**3/TAXES COMMUNALES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE** le maintien du taux des taxes communales, soit :

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Suffrages exprimés
15	15	13

Date d'affichage :

31 mars 2017

- Taxe d'habitation : 6.56%
- Taxe foncière (bâti) : 12.38%
- Taxe foncière (non bâti) : 41.42%

#### 4/ BUDGET 2017

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif pour l'année 2017.

Madame Catherine PICARD, Maire adjoint aux finances, donne lecture du budget 2017 de la commune, tel qu'il a été élaboré, et qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT :</b>	<b>899 454.41€</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT :</b>	<b>178 338.04€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **ADOpte** le Budget Primitif 2017.

#### 5/ DEMANDE DE SUBVENTION FONDS D'EQUIPEMENT RURAL

Madame le maire expose qu'il y a lieu d'entreprendre les travaux sur la commune.

Considérant que le coût des travaux est estimé à 112 688.50€ H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'investissement,
- sollicite une subvention au titre du Fonds d'Equipement Rural (FER) (50 % plafonné à 50 000€) au Conseil Départemental pour la réalisation de ces travaux,
- approuve le plan de financement comme suit :
- coût H.T. des travaux : 112 688.50 €
- subvention FER (50 % plafonné à 50 000€) : 50 000 €,
- autorise Madame le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### 6/ AFFAIRES DIVERSES

##### 6/1 INDEMNISATION ADMINISTRE

Madame le Maire informe son Conseil municipal qu'il y a lieu d'indemniser un administré (sur son manque à gagner) car son champ d'exploitation situé le long de la station d'épuration, a été endommagé suite au dysfonctionnement de celle-ci.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs **ACCEPTE** cette indemnité d'un montant de 1 340.00€net.

##### 6/2 DELEGUES DU SYNDICAT DU COLLEGE

Afin de représenter la Commune de Recloses, auprès du Syndicat du Collège suite à l'indisponibilité d'un suppléant actuel, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs, **DESIGNE** :

- Délégués Titulaires : Mme TRIOLET Catherine  
Mme PICARD Catherine
- Délégués suppléants : Mme PAWLKIEWICZ Claire.  
Mme RIBAS Marie-Laure

##### 6/3 INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

Suite au changement de l'indice 1015 (devenu 1022), afin d'éviter de reprendre une délibération à chaque changement d'indice le percepteur nous demande de redélibérer en faisant référence à l'indice terminal brut de la fonction publique sans indiquer son taux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **ACCEPTE** de prendre cette délibération en faisant référence à l'indice terminal brut de la fonction publique sans indiquer son taux.

**La séance a été levée à 23 h00**  
**Le Maire, Catherine TRIOLET**